

CHARTRE D'ENGAGEMENT DE LA MAISON DE SANTE PLURIPROFESSIONNELLE DE CHÂTILLON SAINT JEAN

La maison de santé Pluriprofessionnelle regroupe des professionnels de santé des professions suivantes : médecin généraliste, infirmier, dentiste, pharmacien, sage femme, podologue-pédicure, diététicien, ergothérapeute.

Cet exercice regroupé nous permet de vous apporter une qualité de service répondant à vos besoins de santé.

Notre engagement s'articule autour de 3 axes.

Vous offrir un accès aux soins pendant une large plage horaire

Les professionnels de santé de notre maison de santé s'organisent pour vous garantir un accueil couvrant de larges amplitudes horaires.

Nous vous accueillons de :

- 8h30 à 18h30 du lundi au vendredi
- le samedi matin de 8h30 à 12h30

et notre secrétariat est joignable selon les modalités suivantes : soit par une secrétaire sur place, soit par un secrétariat à distance qui peut contacter le médecin sur son téléphone portable de 8h à 20h, soit par le médecin / professionnel lui-même.

En dehors de ces horaires d'ouverture, la maison médicale de garde (hôpital de Romans sur Isère) vous accueille du lundi au vendredi de 20h à 00h, le samedi de 14h à 00h et le dimanche de 9h à 00h

Des informations vous sont communiquées pour vous orienter immédiatement vers les solutions les plus adaptées au regard de votre état de santé.

Vous accueillir et vous accompagner dans votre prise en charge

L'organisation en maison de santé nous permet de vous assurer un accueil par du personnel dédié tous les jours de 8h30 à 18h30 (soit par téléphone soit sur place),

Cet accueil organisé permet, au-delà de la prise de rendez-vous auprès des professionnels intervenant dans la structure, de :

- coordonner les informations vous concernant entre les différents professionnels de la maison amenés à assurer votre suivi médical ;
- vous orienter vers les professionnels de santé ou services internes ou extérieurs à la maison dont vous avez besoin ;
- organiser les échanges nécessaires avec les établissements de santé ou établissements et services médico-sociaux lorsque votre état de santé le nécessite et notamment avant et après toute hospitalisation.

Vous permettre d'être reçu sans rendez-vous en cas de nécessité

Nous sommes organisés pour répondre rapidement à vos demandes de soins et pouvoir, si votre état de santé le nécessite, vous recevoir dans la journée.